

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-1/11**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022117-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Renouvellement de la convention relative à l'aménagement, la gestion et la valorisation de l'Espace Naturel Sensible communal "La platière de Meun" à Achères-la-Forêt.

La Commune d'Achères-la-Forêt, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et le Département agissent en partenariat depuis la création de l'ENS communal " La platière de Meun " en 2001 pour l'acquisition, la gestion et la valorisation de ce site exceptionnel. Ce projet de renouvellement de la convention de partenariat précise les rôles de chacun des partenaires dans la gestion, l'animation et le suivi du site, notamment dans la perspective de la mise à jour de son plan de gestion.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente dans son alinéa n° 1,

VU la délibération du Conseil général n° 7/06 en date du 6 avril 2001, relative à création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles à Achères-la-Forêt,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la Taxe d'Aménagement,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 définissant la Politique départementale des Espaces Naturels Sensibles,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de convention relative à l'aménagement, la gestion et la valorisation de l'Espace Naturel Sensible « La platière de Meun » à Achères-la-Forêt figurant en annexe de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le projet de convention figurant en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne